



DELIBERATION

Séance du 14/06/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 9

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation

07/06/2023

Date d'affichage

07/06/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

19/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GILLAUX Pascal.

Étaient présents :

M. BERTOLUTTI Didier, M. BISSEUX Bruno, M. GILLAUX Pascal, Mme GUENET Monique, Mme LAMBERT Pascale, Mme LARCHER Mireille, Mme LECLERCQ Karine, M. LEVENT Jean-Marc, Mme RAGUET Sandrine

Procuration(s) :

M. BERTHE Laurent donne pouvoir à Mme GUENET Monique, M. METZ Christophe donne pouvoir à M. GILLAUX Pascal

Étai(ent) absent(s) :

Étai(ent) excusé(s) :

M. BERTHE Laurent, Mme ENGRAND Emeline, M. METZ Christophe, Mme PAILLIOT Sandrine, Mme TEDESCHI Marie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme RAGUET Sandrine

2023-49 : FESTIVITES DU 13 JUILLET 2023 - SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DU BAL.

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

Décide d'organiser une retraite aux flambeaux le 13 juillet 2023 avec la participation de la Société Communale de Chasse de Fromelennes.

Décide de verser la somme de 600 €uros à la Société Communale de Chasse de Fromelennes à titre de participation à cette soirée afin que cette Association organise un bal public dans la Salle du Richat.

Et décide également de prendre en charge les frais de la SACEM et assimilés.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à FROMELENNES
Le Maire,

